



ARRETE n° 2020-1078

En date du 6 août 2020

Fixant la liste des électeurs en vue du renouvellement des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours (CASIS) de Haute-Corse.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-CORSE

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants,

VU l'arrêté NOR INTE 2013457A du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

VU la circulaire du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours,

VU la circulaire NOR INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV),

VU l'arrêté ARR1800235 CE du président du conseil exécutif de Corse du 29 janvier 2018 portant désignation de Monsieur Guy ARMANET en qualité de président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse par délégation du président du conseil exécutif,

VU l'arrêté n°2020-1077 du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse en date du 6 août 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges du CASIS,

VU l'arrêté n°2020-1079 du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse en date du 6 août 2020, fixant la pondération des voix lors du renouvellement des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) amenés à siéger au conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse,

VU l'arrêté n°2020-1076 du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse en date du 6 août 2020, fixant le calendrier des opérations électorales en vue du renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale amenés à y siéger,

CONSIDERANT qu'il revient au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SIS) de Haute-Corse d'arrêter le calendrier des opérations électorales en vue du renouvellement des représentants des communes et des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI), amenés à y siéger,

Sur proposition du directeur du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse,

ARRETE

Article 1 : La liste des 196 électeurs en vue de l'élection du représentant titulaire et du représentant des communes siégeant au conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse (CASIS) est fixée à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : La liste des 3 électeurs en vue de l'élection des deux représentants titulaires et deux représentants suppléants des établissements publics de coopération intercommunale siégeant au conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Haute-Corse est fixée à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 4 : Le directeur du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet de Haute-Corse, affiché dans les locaux du service d'incendie et de secours de Haute-Corse, et publié sur le site internet et au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration
du service d'incendie et de secours
de la Haute-Corse,

Guy ARMANET.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by the name 'ARMANET' in a cursive script.

ANNEXE 1 à l'arrêté n°2020-1078

Fixant la liste des électeurs en vue du renouvellement des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES au Conseil d'Administration du S.I.S. de Haute-Corse

Article L 1424-24-3 du CGCT

(2 TITULAIRES, 2 SUPPLEANTS)

LISTE DES ELECTEURS

196 maires de communes ayant compétences en matière de gestion des services d'incendie et de secours

Code commune	Commune
002	Aghione
003	Aiti
005	Alando
007	Albertacce
009	Aléria
010	Algajola
012	Altiani
013	Alzi
015	Ampriani
016	Antisanti
020	Aregno
023	Asco
025	Avapessa
029	Barbaggio
030	Barrettali
036	Bigorno
037	Biguglia
039	Bisinchi
042	Borgo
043	Brando
045	Bustanico
046	Cagnano
047	Calacuccia
049	Calenzana
050	Calvi
051	Cambia
052	Campana

Code commune	Commune
053	Campi
054	Campile
055	Campitello
057	Canale-di-Verde
058	Canari
059	Canavaggia
063	Carcheto-Brustico
067	Carpineto
068	Carticasi
069	Casabianca
072	Casalta
073	Casamaccioli
074	Casanova
075	Casevecchie
077	Castellare-di-Casinca
078	Castellare-di-Mercurio
079	Castello-di-Rostino
080	Castifao
081	Castiglione
082	Castineta
083	Castirla
084	Cateri
086	Centuri
087	Cervione
088	Chiatra
095	Corscia
096	Corte
101	Croce
102	Crocicchia
105	Erbajolo
106	Érone
107	Ersa
109	Farinole
110	Favalello
111	Felce
113	Ficaja
116	Focicchia
121	Galéria
122	Gavignano
125	Giocatojo
126	Giuncaggio
137	Lano
138	Lavatoggio

Code commune	Commune
140	Lento
143	Linguizzetta
145	Loreto-di-Casinca
147	Lozzi
148	Lucciana
150	Lumio
152	Luri
153	Manso
155	Matra
157	Mazzola
159	Meria
161	Moita
162	Moltifao
164	Monacia-d'Orezza
165	Moncale
166	Monte
167	Montegrosso
169	Morosaglia
170	Morsiglia
171	Muracciole
172	Murato
176	Nocario
177	Noceta
178	Nonza
179	Novale
183	Ogliastro
184	Olcani
185	Oletta
187	Olmeta-di-Capocorso
188	Olmeta-di-Tuda
192	Olmo
193	Omessa
194	Ortale
195	Ortiporio
201	Pancheraccia
202	Parata
205	Patrimonio
206	Penta-Acquatella
207	Penta-di-Casinca
208	Perelli
210	Pero-Casevecchie
213	Pianello
214	Piano

Code commune	Commune
216	Piazzali
217	Piazzole
222	Pie-d'Orezza
218	Piedicorte-di-Gaggio
219	Piedicroce
220	Piedigriggio
221	Piedipartino
225	Pietra-di-Verde
224	Pietracorbara
226	Pietraserena
227	Pietricaggio
230	Piève
233	Pino
234	Piobetta
239	Poggio-d'Oletta
238	Poggio-di-Venaco
241	Poggio-Marinaccio
242	Poggio-Mezzana
243	Polveroso
244	Popolasca
245	Porri
246	La Porta
248	Prato-di-Giovellina
250	Prunelli-di-Casacconi
252	Pruno
255	Quercitello
256	Rapaggio
257	Rapale
260	Riventosa
261	Rogliano
263	Rospigliani
264	Rusio
265	Rutali
298	Saint-Florent
267	Saliceto
297	San-Damiano
299	San-Gavino-d'Ampugnani
301	San-Gavino-di-Tenda
302	San-Giovanni-di-Moriani
303	San-Giuliano
304	San-Lorenzo
313	San-Nicolao
292	Sant'Andréa-di-Bozio

Code commune	Commune
293	Sant'Andréa-di-Cotone
296	Sant'Antonino
306	Santa-Lucia-di-Mercurio
307	Santa-Lucia-di-Moriani
311	Santa-Maria-Poggio
317	Santa-Reparata-di-Moriani
314	Santo-Pietro-di-Tenda
315	Santo-Pietro-di-Venaco
273	Scata
274	Scolca
275	Sermano
280	Silvareccio
281	Sisco
286	Sorbo-Ocagnano
287	Sorio
289	Soveria
291	Stazzona
318	Taglio-Isolaccio
319	Talasani
320	Tallone
321	Tarrano
327	Tomino
328	Tox
329	Tralonca
334	Valle-d'Alesani
338	Valle-d'Orezza
335	Valle-di-Campoloro
337	Valle-di-Rostino
333	Vallecalle
340	Velone-Orneto
341	Venaco
343	Venzolasca
344	Verdèse
346	Vescovato
350	Vignale
354	Vivario
355	Volpajola
356	Zalana
361	Zilia
364	Zuani

Le Président du Conseil d'Administration
 Du SIS de la Haute-Corse


 Guy ARMANET

ANNEXE 2 à l'arrêté n°2020-1078

Fixant la liste des électeurs en vue du renouvellement des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES EPCI
au Conseil d'Administration du S.I.S. de Haute-Corse**

Article L 1424-24-3 du CGCT

(2 TITULAIRES, 2 SUPPLEANTS)

LISTE DES ELECTEURS


Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Bastia

Monsieur le président de la communauté de communes du Fium'Orbo

Monsieur le président de la communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne

**Le Président du Conseil d'Administration
Du SIS de la Haute-Corse**

Guy ARMANET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Armanet', written over a horizontal line.